

e-PASS JEUNES

C'est 80€ et des bons plans
« Culture » et « Sport »



e-PASS JEUNES

Trois niveaux de service

**Dotation Région
pour la consommation de biens
« culturels » et « sportifs »**

28€ pour l'achat de livres
12€ pour les places de cinéma
(utilisable en 3 fois 4 €)
10€ pour le spectacle vivant / arts visuels
20€ pour une licence sportive

**Organisation de sorties
dans le cadre scolaire auprès
des partenaires culturels**

10€ par bénéficiaire mobilisables
uniquement par les établissements de
formation et d'enseignement pour
organiser une sortie auprès d'un
partenaire. *Les clubs sportifs ne sont pas
concernés.*

**Proposition
de Bons Plans
« Culture » et « Sport »**

Proposition de rencontre d'artistes, auteurs,
metteurs en scène, invitation à des avant-
premières, répétitions, visite des coulisses,
backstage, tournages, **assister à des tournois,
à des compétitions internationales, à des
entraînements de sportifs de haut niveau,
participer à des séances de dédicace, etc.**

80 € au total

e-PASS JEUNES

Les bénéficiaires



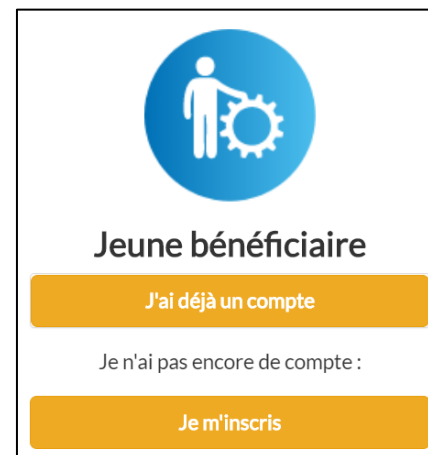
Jeunes scolarisés en Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur

Âgés de 15 à 25 ans

Lycéens*, apprentis, étudiants de la formation sanitaire et social,
stagiaires de la formation professionnelle,
élèves en BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée,
élèves inscrits dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME),
jeunes inscrits dans une Mission locale.

A la rentrée 2020

l'e-PASS JEUNES est accessible aux jeunes inscrits à l'École de la 2^e Chance,
ou en Service Civique.



* L'ensemble des bénéficiaires doivent attendre d'avoir leur certificat de scolarité pour faire leur demande de carte. Un lycéen peut s'inscrire ou réactiver son compte en passant par son compte **Atrium** s'il dispose de ses données de connexion fournies par son lycée. C'est plus simple et plus rapide !

e-PASS JEUNES

Les bénéficiaires

Mesure exceptionnelle à la suite de la crise sanitaire



Les avantages du e-PASS JEUNES sont prolongés d'une année supplémentaire pour les bénéficiaires e-PASS JEUNES en 2019-2020 qui ne sont plus éligibles au dispositif depuis la rentrée 2020-2021.

Pour en bénéficier, il faut :

- ✓ avoir activé ses droits e-PASS JEUNES en 2019-2020,
- ✓ ne plus être éligible : ne plus être lycéen.e, apprenti.e, élève ou étudiant.e du sanitaire et social et stagiaire de la formation professionnelle, élève ne BTS ou classe préparatoire aux grandes écoles dans un lycée, élève inscrit.e dans une Maison familiale et rurale (MFR) ou dans un Institut médico-éducatif (IME), jeune inscrit.e dans une Mission locale,
 - ✓ ou avoir dépassé l'âge limite de 25 ans,
- ✓ ou ne plus être scolarisé en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

e-PASS JEUNES

Affiliation partenaire « Licence sportive »

Connectez-vous au site du e-PASS JEUNES sur : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

1. cliquer sur l'onglet « mon espace » dans la barre du menu,
2. sélectionner « je m'inscris » dans la colonne partenaire,
3. vous recevrez un identifiant et mot de passe qui vous permettront de vous connecter et de saisir vos informations personnelles en cliquant sur « je demande ma convention »,
4. cocher la thématique « **Licence sportive** »,
5. il vous sera demandé de sélectionner le nom de la fédération à laquelle vous êtes rattaché, de renseigner le numéro d'affiliation et de télécharger le ou les justificatifs d'affiliation à la fédération dans le cas de clubs affiliés à plusieurs fédérations.
Le justificatif doit indiquer « le nom », « l'adresse du club », la « fédération à laquelle il est rattaché », le « n° d'affiliation à la fédération » et avoir une « durée de validité sur la saison 2020/2021 ».
6. il conviendra de télécharger la convention, de l'imprimer en deux exemplaires, de les signer, et de les adresser par voie postale à notre prestataire Docapost Applicam,
7. vous recevrez un mail de celui-ci dès que votre affiliation sera validée. Vous pourrez alors faire des transactions et proposer des Bons Plans.

Ce dispositif n'engendre aucun coût de votre part. L'ensemble des actions est dématérialisé. Il suffit d'avoir une connexion internet.

En cas de difficulté technique, vous pouvez joindre la hotline au 03 87 78 78 23



e-PASS JEUNES

Qui fait quoi ? dans le processus d'attribution des 20 € d'aide pour l'achat d'une licence sportive

L'e-PASS JEUNES propose une aide de 20 € pour l'achat d'une licence sportive auprès des clubs ou associations affiliés à une fédération sportive. Ces derniers accueillent les jeunes et effectuent les transactions sur présentation de la carte e-PASS JEUNES. Ils peuvent également publier des Bons Plans.

Le bénéficiaire

- **Fait sa demande de carte e-PASS JEUNES** sur <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>. Il la reçoit à la maison ou s'il l'avait déjà l'année précédente, il demande à la réactiver. L'ensemble des bénéficiaires doivent attendre d'avoir leur certificat de scolarité pour faire leur demande de carte. A noter qu'un lycéen peut s'inscrire ou réactiver son compte en passant par son compte **Atrium**, s'il dispose de ses données de connexion fournies par son lycée. C'est plus simple et plus rapide !
- **Présente sa carte e-PASS JEUNES au club ou association sportive** de son choix qui doit être partenaire du dispositif e-PASS JEUNES.

Le club ou l'association sportive

- **S'affilie au e-PASS JEUNES** pour devenir partenaire du dispositif sur le site e-PASS JEUNES sous la thématique « **Licence sportive** ».
- **Accueille le jeune et procède à la transaction en ligne** avec le numéro de la carte e-PASS ainsi que la date de naissance du jeune.
- **Renseigne le numéro de licence du jeune** pour valider la transaction. Le prestataire Docapost-Applicam assure le remboursement sous 15 jours.

La ligue ou le comité régional

- **Relaie les informations** sur le dispositif auprès des clubs et associations sportives sur la base des éléments transmis par l'équipe e-PASS JEUNES.
- **Contrôle les données d'affiliation des clubs ou associations aux fédérations**, sur demande de la Région et sur la base des éléments transmis par l'équipe e-PASS JEUNES.
- **S'affilie au dispositif sous la thématique « Bons Plans Sport »** afin de pouvoir publier des Bons Plans.

e-PASS JEUNES

Fiches infos « Transactions » et « Bons Plans »

Retrouvez les fiches infos pratiques « Transactions » et « Bons Plans » dans votre espace « Partenaire » dans l'onglet concerné.

Fiche Info pratique : gérer mes transactions e-PASS JEUNES

Fiche partenaire : gestion des transactions

Les transactions s'effectuent en se connectant au site e-PASS JEUNES, via mon espace partenaire. Ces dernières sont totalement gratuites et n'engendrent aucun frais. Le rubrique « Transactions » me permet de réaliser des transactions auprès des bénéficiaires, de les suivre, de les annuler ainsi que de visualiser mes remboursements.

Je me connecte à mon espace partenaire
<https://e-passjeunes.marsalgroup.fr/> et j'accède directement à la page « Je réalise une transaction ».

Je réalise une transaction

- 1 - Je renseigne le numéro de carte de jasez et sa date de validité.
- 2 - Je clique sur « Je réalise une transaction ».
- 3 - Si les termes de la convention le permettent, je sélectionne la rubrique qui correspond à mon activité.
- 4 - J'indique le montant de la transaction.
- 5 - Je clique sur « Je valide la transaction ».

Je suis mes transactions

- 6 - Je me rends sur l'onglet « Je suis mes transactions ». Divers champs de recherche me sont proposés.
- 7 - Je clique sur « Je recherche les transactions ». J'accède au tableau récapitulatif des transactions.

J'annule une transaction
 Cette action est uniquement possible le jour où la transaction a été effectuée.

- 8 - Après affichage du résultat une fois la transaction identifiée, je clique sur « Annuler ».

Je suis mes remboursements

Les transactions e-PASS JEUNES me seront remboursées, par le prestataire Docapost Applicam, deux fois par mois sous quinzaine et par virement bancaire.

- 9 - Je clique sur l'onglet « Je suis mes remboursements ».
- 10 - Les relevés sont téléchargeables au format Excel et PDF.

Fiche info pratique : créer un Bon Plan e-PASS JEUNES

Fiche partenaire : créer un Bon Plan e-PASS JEUNES

Conçu sur le principe de parcours et d'efficacité, les « Bons Plans » ont vocation à proposer des sorties originales : des rencontres artistiques, d'auteurs, de metteurs en scène, des invitations à des avant premières, à des répétitions (théâtre, danse, concerts), à des tournages, à des visites de coulisses. Vous pouvez également inviter les bénéficiaires de e-PASS JEUNES à des tournois sportifs, des compétitions intercommunales, des entraînements de sportifs de haut niveau ainsi qu'à des soirées de dédicace, etc.

Je me connecte à mon espace partenaire
 sur <https://e-passjeunes.marsalgroup.fr/>

- 1 - Onglet « Mes bons plans ».
- 2 - Bouton « Créer un bon plan ».

Je renseigne mon Bon Plan

La prévisualisation de mon Bon Plan s'affiche **dans cette partie**.

- 3 - Je télécharge le visuel de mon Bon Plan (format png ou jpg).
- 4 - Je choisis ma thématique.
- 5 - Je sélectionne l'assurance que je propose aux prises.
- 6 - Je précise toutes les informations utiles aux bénéficiaires (spécificités, détail du Bon Plan, conditions d'accès, âge minimum, modalités de réservations, présence d'accompagnateurs, etc.).
- 6bis - Je rajoute le lien vers mon événement (site, réseaux sociaux, billetterie) en l'insérant dans la chaîne.
- 7 - Fait-il s'inscrire via l'e-PASS JEUNES pour participer à ce bon plan ? [Voir page suivante](#).

Enregistrer
 Me permet de compléter le Bon Plan plus tard.

Soumettre
 Mon Bon Plan est soumis à validation auprès de l'équipe e-PASS JEUNES. Une fois validé, mon Bon Plan est mis en ligne. Il peut m'être demandé d'y apporter des modifications, auquel cas, j'aurai un message d'alerte en haut de l'écran de mon Bon Plan.

Je gère les inscriptions au Bon Plan

7 - Fait-il s'inscrire via l'e-PASS JEUNES ?

Je coche **Non** si l'inscription au Bon Plan n'est pas obligatoire ou si je souhaite gérer moi-même les inscriptions. Je précise alors les conditions de réservation (jour(s), téléphone dans la partie « description de Bon Plan (6) »).

Je coche **Oui** l'inscription des bénéficiaires est alors rendue obligatoire via le site du e-PASS. Je précise le nombre maximum d'inscriptions. Le jeune bénéficiaire devra se connecter à son compte et s'inscrire. Au-delà du nombre maximum indiqué, l'inscription ne sera plus possible. Je peux télécharger la liste des inscrits (7).

8 - J'ai accès à un nouveau paragraphe pour apporter des informations complémentaires.

9 - Je télécharge le fichier des inscrits au format Excel (nom, prénom, courriel).

Exemple de Bon Plan finalisé et édité

Pour les 15-25 ans

e-PASS JEUNES

C'est 80 € et des bons plans
« Culture » et « Sport »

* voir conditions sur le site



e-PASS JEUNES

Contact Région

Etablissements et les bénéficiaires

sabelle Decory, Chef de Projet : idecory@maregionsud.fr

Tél. : 04 91 57 57 28 - Portable: 06 24 02 37 77

Partenariats et Bons Plans

Véronique Turini, Chargée de mission : vturini@maregionsud.fr

Tél. : 04 88 73 80 96 – Portable : 07 63 59 00 43

Adresse du site

e-passjeunes.maregionsud.fr

Hotline

Partenaires : 03 87 78 78 22

Jeunes Bénéficiaires : 03 87 78 78 23

Etablissements : 03 87 78 78 24

Suivez-nous sur

